

**DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC  
du 20 DECEMBRE 2018**

**Salle Proust**

**Dossier n° 2018-08 - 14 h 30** : demande d'autorisation commerciale déposée par la SAS ARPETTE concernant l'extension de 340 m2 du magasin Bricomarché à Étalonges.

**Composition de la commission :**

- le maire d'Étalonges, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes des villes soeurs dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du pays interrégional Bresle Yères, pôle d'équilibre territorial et rural, chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Boris MENGUY ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Pour le département de la Somme :**

- le maire de Mers-les-Bains ou son représentant ;
- monsieur Grégory VILLAIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Dossier n° 2018-09 - 15 h 30** : demande d'autorisation commerciale déposée par la société Darty Grand Ouest concernant l'extension de 440 m2 du magasin Darty à Montivilliers.

Composition de la commission :

- le maire de Montivilliers, commune d'implantation, ou son représentant ;
  - le président de la communauté de l'agglomération havraise dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
  - monsieur Jean-Louis ROUSSELIN ou monsieur Didier SANSON désignés par le comité du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale Le Havre-Pointe de Caux Estuaire dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation ;
  - le président du conseil départemental, ou son représentant ;
  - le président du conseil régional, ou son représentant ;
  - monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
  - monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou madame Pierrette CANU, vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
  - madame Danièle CALLE ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
  - monsieur Boris MENGUY ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.
- Pour le département du Calvados :
- le maire d'Honfleur ou son représentant ;
  - madame Arlette SAVARY, personnalité qualifiée en matière de développement durable et aménagement du territoire.
- Pour le département de l'Eure :
- le maire de Beuzeville ou son représentant ;
  - monsieur Kamal OUKNAZ, personnalité qualifiée en matière de développement durable et aménagement du territoire.